

Les chasseurs avaient là à faire, non aux habitants de Lille avec lesquels le 25^e bataillon a été jusqu'à présent dans d'excellents rapports, mais bien à des gens qui ne peuvent être considérés que comme le rebut de la population.

Le nommé Oscar Demeyer, entre autres, qui est le principal agresseur, a été subi plusieurs condamnations, et la dernière de trois mois de prison était pour avoir cherché querelle et frappé, à Fives, des sous-officiers du 73^e régiment de ligne.

Voilà ce qu'on nous raconte sur les antécédents de celui qui, d'après certains de nos confrères, rentrait paisiblement chez lui, lorsqu'il reçut, sans savoir pourquoi, un violent coup de sabre sur la tête.

Nous donnons ici les renseignements qui nous ont été transmis, laissant à ceux qui les liront le soin de juger si ces chasseurs ont eu le tort de se servir de leurs armes et si cela est comme il est dit dans le *Propagateur* : un acte de sauvagerie.

L'*Echo du Nord* donne des détails plus précis encore, et conclut :

« On voit que l'ensemble de ces déclarations, qui contredit sur certains points celles que la police a recueillies dans l'émotion du premier moment, tend à mettre hors de cause la responsabilité des chasseurs. Nous devons faire observer que les dépositions des deux civils blessés, Cousin et Demeyer, viennent donner une grande autorité à l'enquête militaire. Tout en protestant de leur innocence, ces deux témoins s'accordent néanmoins à reconnaître qu'il y avait alors une rixe violente entre les chasseurs et des hommes du voisinage, et le fait d'avoir dégainé s'explique ainsi naturellement. Les chasseurs, assaillis et entourés, étaient en droit de tirer le sabre pour se défendre. »

L'état de Cousin n'est pas très grave, bien qu'il ait perdu beaucoup de sang.

Quand à Oscar Demeyer, la blessure qu'il a reçue au sommet de la tête et qui a atteint l'os du crâne rend sa position sérieuse. Il a reçu aussi un coup de pointe à la partie supérieure de chaque cuisse, un troisième coup au niveau de l'estomac et une plaie au-dessus du front.

La petite commune de Saint-André est depuis quelques jours sous le coup de l'émotion la plus vive produite par l'indigne conduite d'un garçon de 17 ans. Le jeune M... ne ferait certes pas mauvaise figure parmi les membres de la libre pensée, et une future commune pourrait certainement compter sur son concours.

Depuis environ deux ans, le jeune M... affecte en assistant à la messe d'avoir dans les mains, en guise de livre de prières, les romans les plus orduriers, les journaux les plus éhontés. On le savait, on le voyait, mais, pour éviter du scandale, on se taisait. Du reste, il est déjà redouté dans la commune.

Le dimanche de la Pentecôte, il a fait un éclat. Selon son habitude, il tenait en main du Paul de Cock. M. le curé, en faisant la quête, se permit de lui adresser une simple observation sur sa tenue inconvenante et sur son livre de lecture.

Voici à peu près ce que le misérable répondit : « Grand lâche, passe ton chemin, je me moque de toi et de la religion. Veux-tu sortir, nous allons nous mesurer. Si tu veux un duel, voici ma carte. »

M. le curé se retira. Les assistants étaient indignés, mais il ne se trouva pas une personne assez déterminée pour empocher ce petit gredin et le remettre entre les mains de l'autorité. Il a pu sortir, nous dit-on, sans être inquiété. Mais les autorités informées ont porté plainte.

On nous assure que d'autres faits non moins graves pèsent sur lui. Une enquête est ouverte à ce sujet.

Nous pensions que ce garçon était fou, mais les renseignements que nous avons pris nous ont déçus.

(Propagateur.)

Une saignée d'alcool vient d'être opérée à la porte de Canteleu par des employés de l'octroi de Lille, à la charge d'un boulangier qui dissimulait dans des pains longs des tubes en fer blanc remplis du liquide prohibé. L'importance de la capture est de deux à trois hectolitres.

La parole est à Nick, de Périgueux :

D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, pendant le mois de juin, présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

La 1^{re} et la 3^e dizaines seront assez belles, notamment sur le Midi ; la 2^e dizaine sera plus accidentée.

Temps mixte, orageux, assez humide, principalement sur le Nord. Variations brusques ; radiation solaire vive (2^e dizaine) ; nuits fraîches (1^{re} et 3^e dizaines) ; orages violents, particulièrement vers les 7^e, 10^e, 14^e, 17^e, 21^e. Grêle et ravines à cratère. Défaut d'humidité là où les grains orageux ne se produisent pas, surtout sur le Midi. Multiplicité des insectes.

Pèlerinage du Cercle catholique d'ouvriers, à Notre-Dame de la Marlière. — Une touchante cérémonie réunissait dimanche dernier les membres du Cercle catholique d'ouvriers, dans la chapelle de Notre-Dame de la Marlière.

Unis dans une pieuse pensée, ils avaient voulu clore le moi de mai par une solennelle prière à la Sainte-Vierge. Plusieurs industriels, membres du Comité des cercles d'ouvriers, étaient confondus au milieu de leur groupe nombreux, et tous, remplis des

mêmes sentiments de confiance et d'amour, saluaient de ce beau chant : « Espérance de la France, ouvriers soyez chrétiens ! l'humble sanctuaire de la mère de Dieu. Le dignus prieur dont le dévouement était heureux de célébrer pour nous le saint sacrifice, a rappelé en quelques mots l'objet du pèlerinage. C'est un acte de foi et de Dieu, suprême espérance du pauvre et de l'affligé ; c'est un motif de confiance, de courage, de force pour les luttes de la vie, bien amères parfois à l'ouvrier, mais qu'il saura vaincre en jetant les yeux sur la sublime devise du Cercle : *in hoc signo vinces*. »

Bientôt le recueillement général annonce le moment de la sainte communion.

O vous qui rêvez l'égalité, qui appelez la fraternité de tous vos vœux, voyez ces hommes : patrons, ouvriers, apprentis s'agenouillent l'un près de l'autre, tous se frappent la poitrine, proclamant leur indignité et le père leur donne la victime sainte en disant : que Dieu garde vos âmes et qu'il les unisse dans la vie qui ne finit pas. Qu'elle est touchante cette cérémonie, et quelle fraternité plus sincère, quelle égalité plus réelle devant le Dieu qui se fit homme et qui fut ouvrier ! Hélas, vous ignorez ces choses-là, vous qui voudriez les détruire ! Puisse la lumière luire un jour à vos yeux et notre main trouver dans la vôtre l'étreinte d'une même foi, d'une même espérance, d'un même amour !

A l'issue de la messe, un modeste déjeuner où règne la plus franche cordialité réunit les pèlerins ; puis chacun veut rendre un dernier hommage à la reine du ciel et l'implorer encore pour l'Eglise et la Patrie ; quelques chants retentissent et tous reviennent l'âme remplie d'une douce émotion.

X.

Société industrielle du Nord de la France
Assemblée générale mensuelle du
26 mai 1874.

Présidence de M. KUHLMANN.

LES MÈRES NOURRICES. — M. le docteur Houzé de l'Aulnoit lit un mémoire dans lequel il propose, pour diminuer la mortalité de la première enfance, la création de caisses de secours en faveur des mères-nourrices employées dans la grande industrie.

Il résulte de ce travail qu'à Lille la mortalité des enfants, pendant la première année de la vie, va chaque jour en augmentant. Elle n'était avant l'agrandissement que de 16,56 0/0, ou 1 décès sur 6,36 naissances ; elle a atteint, depuis 1859 jusqu'en 1874, une moyenne de 21,23 0/0, ou 1 décès sur 4,61 naissances.

Cette progression n'est pas moins sensible pour les arrondissements de la vieille ville que pour ceux des communes annexées. On eut pu cependant supposer qu'avec notre extension, qui améliorerait l'hygiène publique, la mortalité du jeune âge eût dû diminuer.

M. Houzé de l'Aulnoit a pensé que le meilleur moyen d'engager l'autorité et la charité individuelle à s'unir pour combattre ce véritable fléau était de signaler les résultats fournis par la statistique officielle.

Une autre révélation qui ne doit pas moins éveiller l'attention de nos magistrats, c'est que le chiffre de nos morts-nés a également suivi une progression effrayante pour l'avenir de notre cité. Sa moyenne, de 7,29 p. 0/0 ou de 1 mort-né sur 13,69 naissances de 1851 à 1862, s'est élevée depuis, de 1863 à 1873, à 8,23 p. 0/0 ou à 1 mort-né sur 12,14 naissances.

Nul doute qu'on ne puisse ravir à la mort un grand nombre de ces victimes. Il suffirait d'augmenter l'instruction des sages-femmes en les autorisant, pendant leurs études, à suivre des cours cliniques et à apporter un contrôle très-sévère lors de la vérification des décès.

D'après le tableau par maladies de la mortalité, dressé par M. le docteur Chrestien, 75 p. 0/0 de nos enfants pendant la première année seraient élevés par la bronchite capillaire, la gastro-entérite et la débilité, dont on peut rapporter les causes à de graves infractions aux lois de l'hygiène, c'est-à-dire au froid et à une alimentation mauvaise ou insuffisante.

L'auteur examine ensuite si la Société accorde au jeune âge la part de protection que chaque malheureux a le droit d'espérer d'une société bien organisée. Il arrive à cette triste conclusion, qu'à Lille la première enfance en est presque complètement privée.

Jusqu'à l'âge de trois mois surtout, les secours, par rapport à nos 6,000 naissances annuelles, sont à peu près nuls, malgré l'admirable dévouement des Dames patronesses de la Société maternelle.

Après trois mois, l'institution des crèches les recueille jusqu'à l'âge de deux ans ; mais avec ses faibles ressources, elle ne peut guère soulager dans ses trois crèches de St-Sauveur, St-Sébastien et St-Joseph que 100 jeunes enfants.

Cette œuvre charitable rendrait de signalés services si elle était mieux connue et mieux aidée.

Pour remplacer les secours dont sont privés les enfants jusqu'à l'âge de trois mois, M. Houzé de l'Aulnoit propose de vulgariser à Lille, en faveur des mères-nourrices, des caisses de secours semblables à celles qui ont été créées à Mulhouse par Dollfus et qui ont pour conséquence, dès le début de leur fonctionnement, de diminuer de 13 p. 0/0 la mortalité des enfants de la première année.

Une caisse a été organisée, à Lille, par MM. Thiriez frères et permet aux mères de se voir pendant six semaines aux soins de la maternité, sans être obligées, dès le neuvième jour après l'accouchement, quelquefois plus tôt, de se rendre à l'atelier.

Ces secours dont on pourrait restreindre la distribution à la rigueur et un mois, seraient puisés soit dans la caisse générale que possède un grand nombre d'établissements, soit dans une caisse spéciale à laquelle concourraient, comme en Alsace, toutes les femmes du 18 à 40 ans, par une retenue, par quinzaine, de 15 centimes.

Cette création est seule susceptible, tout en diminuant la mortalité des enfants, de

réagir contre la dégénérescence physique qui menace notre population ; et, à ce titre, elle mérite le concours et les plus vives sympathies de nos grands industriels.

Cette communication est vivement applaudie. — M. Longhay, vice-président, fait observer que la question traitée par M. Houzé de l'Aulnoit mérite qu'on en poursuive une solution aussi prompte que possible et que la Société devrait peut-être agir directement. Après quelques observations de M. le président, l'Assemblée renvoie la question au Conseil d'administration pour la suite à donner au travail de M. Houzé de l'Aulnoit.

M. BERNARD LEVY, l'habile chirurgien-généraliste de Paris, en ce moment à Lille où il obtient le plus éclatant succès, viendra passer quelques jours à Roubaix dans la première semaine de juin et descendra à l'hôtel Ferraille.

Etat civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 31 mai 1874. — Marie Bourgeois, rue de la Muffée. — Céline Geldhof, rue de la Guinguette. — Servais Verstedt, rue Jacquart. — Jules Bekeert, au Hutin. — Marie Depoortere, rue des Longues-Haies. — Alphonse Leconte, rue des Arts. — Charles Florin, rue du Grand-Chemin. — Louis Barbieux, rue Bayart. — Alfred Duflet, rue des Longues-Haies. — Eugène Vanhecke, rue Sébastopol. — Auguste Deruelle, rue des Longues-Haies. — Marie Danvers, rue Jacquart. — Aline Briet, rue Daubenton. — Léon Vandeveld, rue St-Maurice.

Du 1^{er} juin. — Alphonse Rottel, rue Turgot. — Emile Petit, rue des Parvenus. — Georges Decondé, rue Blanchemaille. — Marie Maquet, rue d'Arcole. — Louise Verplancke, au Cul de Four. — Jeanne Dejonghe, rue Dejonghe. — Louis Delannoy, rue de Lannoy. — Amélie Pollat, rue St-Joseph. — Marie Isebaert, rue des Fleurs. — Françoise Vandamme, rue Latérale.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 mai 1874. — Albert Mathon, 2 mois, rue du Mannelier. — Paul Delpompidor, 2 mois, Grande-Rue. — Marie Moulart, 1 an, rue de Fontenoy. — Caucheteux, présenté sans vie, rue de la Chapelle-Carrette. — Henri Desfontaines, 1 an, rue Turgot. — Philomène Huyghe, 5 ans, à l'Hôpital. — Frédéric Berton, 33 ans, teinturier, à l'Hôpital.

1^{er} JUN. — Eugénie Godard, 1 an, rue Saint-Georges. — Théodore Grimonprez, 8 ans, Grand-Rue. — Céline Hardudin, 10 mois, à la Basse Masure. — Valérie Buscart, 1 an, rue de Mouvaux. — Castelain, présenté sans vie, rue de France. — Malvina Lampe, 11 mois, à l'Épeule. — Melanie Cordonnier, 20 jours, rue du Beau-Chêne. — Wervée, présenté sans vie, rue de France.

2 JUN. — Emile Arduin, rue d'Alma. — Philomène Degroote, rue Bernard. — Alfred Mangin, Place de l'Abattoir. — Henri Grimiaux, rue de Soubise. — Jules Crommelynck, rue de Lannoy. — Angèle Toulet, rue St-Jean. — Hyppolite Vroman, à l'Épeule. — Edmond Malfait, rue Vaucanson. — Edmond Bricoux, au Coq-français.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille DUMIEZ-DEMOOR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HENRI DUMIEZ, décédé à Roubaix, le 3 juin 1874, à l'âge de 49 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et salut solennels qui auront lieu le jeudi 4 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dam.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 76.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré en l'église Saint-Martin, le jeudi 4 juin 1874, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur CLÉMENTIN GATEAUX, époux de dame ANGETTE DUVIVIER, décédé à Roubaix, le 5 mai 1874, dans sa 63^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Anglo-French club, pour l'étude et la pratique de la langue anglaise. — La commission de la société Anglo-French club a l'honneur d'informer MM. les sociétaires et les membres honoraires que la réunion générale trimestrielle aura lieu le dimanche 7 juin à 11 heures, au siège de la Société (Bâtiment St-Georges) rue du Grand-Chemin.

Faits Divers

Les stations astronomiques où les savants français iront observer la conjonction de Vénus et du Soleil sont l'île Campbell, l'île Saint-Paul, Nouméa, Pékin et Yokohama.

LES CRIMES DE CHARBONNIÈRES. La chasse à l'homme. — On se souvient des crimes de Digny et de Charbonnières, de ces assassinats mystérieux qui, concordant avec les assassinats de Limours, répandaient la terreur dans toute la contrée. C'était, nous l'avons raconté dans le temps, le même coup d'assommoir, la même facture qu'à Limours, et comme à Limours, à Forges, à Vaugrigneuses, nous disions qu'à Digny et à Charbonnières, l'assassin devait être un habitant du pays, menuisier, charpentier, bocheron, ou exerçant un métier analogue.

Le parquet de Nogent-le-Rotrou fit d'incroyables efforts pour arriver à découvrir l'auteur ou les auteurs de ces assassinats. Des battues avaient été dirigées par le juge d'instruction, M. Allaire, qui s'était mis à la tête de la gendarmerie, et avait fouillé le pays. Malheureusement, la nature de la contrée, entrecoupée de bois, de haies, de buissons, au milieu desquels se trouvent des maisons isolées, rend le crime facile et les recherches presque impossibles. Nous l'avons reconnu et déclaré lors de nos voyages à cet endroit, il y a trois mois.

On commençait à perdre espoir de découvrir les assassins, quand, le 5 mai dernier, un nouveau crime fut commis au Tertre, commune de Bazoche-Gouet.

Deux cultivateurs du pays, M. et Mme Travers, s'étaient rendus, après déjeuner, à la fête de Charbonnières, laissant leurs deux enfants, un fils et une fille, pour garder la ferme. Ils revinrent vers quatre heures de l'après-midi, pour que leurs enfants pussent à leur tour aller faire une promenade à la fête. Mais, en rentrant, un horrible spectacle se présenta à eux. Leur fils et leur fille gisaient à terre dans une mare de sang. La dernière était morte, l'autre ne s'était pas encore, mais il était dans un état affreux. Un morceau de la tête avait été enlevé d'un coup de hache.

Le vol avait été le mobile de l'assassinat : une somme de cinq à six cent francs avait disparu.

Immédiatement, M. de Marolles, procureur de la République, et M. Allaire, juge d'instruction, se rendirent sur le lieu du crime et commencèrent une enquête. Cette enquête, qui dura plusieurs jours, amena la presque certitude que l'assassin était un nommé Poirier, scieur de long, habitant non loin de là.

On envoya un gendarme chercher Poirier : il avait disparu.

MM. de Marolles et Allaire organisèrent immédiatement une battue. Huit cents paysans des communes environnantes, armés de vieux fusils, de fourches, de faux, de bâtons ferrés, furent divisés en quatre compagnies, chacune sous la direction d'un gendarme de la brigade et l'expédition commença.

La petite armée fut partagée en deux corps, qui partirent en sens contraire, enfermant dans un immense cercle de 8 kilomètres la partie du pays où l'on supposait l'assassin réfugié. Quand les deux troupes se furent rejointes, on se mit à marcher vers le centre, en retréussant le cercle, fouillant chaque buisson, chaque pli de terrain.

Tout à coup Poirier bondit d'un taillis et vint prendre la fuite. Vingt fourches ou fusils lui barrent le passage. Il rebrousse chemin et se sauve d'un autre côté, même scène. Partout la retraite lui est coupée.

Enfin, à bout de forces, haletant, épuisé, il se jeta dans une mare entourée de buissons où il fut pris par les rabatteurs.

L'irritation de la foule était si grande que, sans les magistrats et les gendarmes, Poirier eût été lynché immédiatement. Il a été accompagné par tous les paysans en armes jusqu'à la Bazoche-Gouet.

Un détail caractéristique. Au moment où Poirier passait devant la porte des époux Travers, le chien de la maison qui s'était trouvé là, attaché malheureusement au moment du crime, s'est jeté sur lui pour le dévorer et l'a suivi en hurlant pendant plus d'une lieue.

Poirier a avoué le crime du Tertre, et tout fait supposer qu'il ne niera pas longtemps celui de Charbonnières.

C'est un individu de haute taille, front bas, yeux en dessous, joues caves, physionomie dure. Il était déjà très redouté dans le pays.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui va se passer.

On vient d'inventer à San Francisco une nouvelle aiguille ; le perfectionnement consiste en ce qu'elle n'est pas percée d'un œil pour recevoir le fil ; elle est perforée dans le sens de sa longueur et on y insère un fil à vis. Cette aiguille peut porter toute espèce de fil et être employée à tous les usages de l'aiguille ordinaire. Elle sera surtout utile dans la pratique chirurgicale, n'ayant à faire passer qu'un fil et ne faisant qu'une ouverture minime dans la substance traversée que celle qui est produite par le fil doublé en partie de l'aiguille ordinaire.

D'après un rapport fait au Parlement et publié récemment, dit l'*Evening Standard*, on a importé en Angleterre durant l'année qui vient de finir, en septembre 1873, 135,141 quintaux de houblons étrangers, provenant surtout d'Allemagne et de Belgique. Pendant la même période on a exporté 6,450 quintaux de houblons étrangers, et 41,163 quintaux de houblons anglais.

Les Etats-Unis ont pris plus de la moitié de ce total, et la plus grande partie de ce qui restait a été envoyée en Australie.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, 3 juin, matin :

Le nombre des orateurs inscrits pour la première délibération sur la loi électorale est très-considérable. Les inscriptions sont au nombre de vingt-trois. En voici la liste :

Contre le projet : MM. Ferrouillat, Louis Blanc, Duvergier de Hauranne, Pascal Duprat, Bardoux, de Pressensé, Naquet, Germain Casse, de Castellane, Lepère, Charles Rolland, Jules Barzi, Dréo, Lasserre, de Mahy et Jules Ferry.

Pour le projet : MM. de Meaux, de Castellane, de Lacombe, Du Temple, Antonin Lefèvre Pontalis, Louis Pasry.

On remarquera que M. de Castellane est inscrit à la fois pour et contre le projet Batbie.

M. Ferrouillat a cédé son tour de parole à M. Ledru-Rollin. Celui-ci devait parler hier ; mais l'incident sur la question préla-

ble s'étant prolongé, ce n'est qu'aujourd'hui qu'il pourra monter à la tribune.

On annonce de source certaine que ce n'est pas à Bruxelles que va s'arrêter Rochefort, mais à Rotterdam, où son appartement est déjà retenu. Il y doit, dit-on, faire réparer sa Lanterne, très-peu de temps après son arrivée.

M. le colonel Stoffel est venu hier matin se constituer prisonnier pour purger sa condamnation.

Petite bourse du soir 94,62.

LA GUERRE CARLISTE.

Santander, 2 juin, soir. — La situation de Saint-Sébastien cause des appréhensions sérieuses ; l'attaque des Carlistes s'accroît.

Des renforts sont envoyés. Des navires de guerre étrangers sont allés pour protéger leurs nationaux.

Le maréchal Concha est toujours à Vitoria.

COMMERCE

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Havre, 3 juin.
(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché calme, facile pour Amérique et disponible, trésor 99 à 100.

Liverpool, 3 juin.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 10,000 balles. Marché faible.

Nous sommes informés qu'on peut encore trouver quelques actions du

TOUAGE DE LYONNE

en s'adressant à M. LEGER H. A., banquier à Paris, 9, place de la Bourse.

On regarde ces actions comme étant aussi sûres et aussi avantageuses que celles des deux Tonages auxquels celui-ci fait suite.

Elles sont libérées de 125 fr., remboursables par voie de tirage au sort, et ont droit ensuite, comme prime, à des actions de jouissance.

M. LEGER reçoit en paiement tous coupons et toute valeur cotée. 4311.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Padoue, le duc de Nemours, le duc de Bréhan, Lord Stuard des Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,322 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N^o 62,913.

Valgorgue (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25, c. de 576 tasses, 60 fr. franco. Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morleu-Bongrois, Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, Place Vendôme, à Paris. 4095 — A.

Demi-ouvrier papetier

On demande un demi-ouvrier papetier. — S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON INSTANTANÉE
NEURALGIES (faciales) MIGRAINES (non gastriques) OTALGIES
MAUX DE DENTS (sans même qu'on les ait eus)
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive ; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même ; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEKIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'Inventeur a choisi le meilleur mode de CONFECTION en lisant les témoignages des personnes destinées à guérir instantanément dans les PHARMACIES. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 10 fr.

Dépôt à Roubaix, Pharmacies COILLE et MONTAIGNE. 6213